



CARTE 04A DRAGUE Coquille Saint-Jacques

Gisement du Pertuis Breton
Arrêté du 17/10/2003
Source : CNSP
■ Gisement classé

Gisement du Pertuis d'Antioche
Arrêté n°14 du 06/11/1969
Source : CNSP
■ Gisement classé

Organisation de la campagne de pêche
Arrêté du 24/01/2023 - Délibération n°2023-B02
Source : AGLIA
/// Zone fermée (février/mars 2023)

Pêche interdite pour cet engin
Sources : OFB/SHOM
■ Cantonnement de pêche
■ Câbles et conduites sous-marines
■ Coffre du centre d'essai des Landes
■ Pêche interdite pour cet engin

Limites maritimes - Source : SHOM
— Limite des 12 milles (mer territoriale)
— Limite des 24 milles (Zone contigüe)
--- Frontière maritime
--- Limite régionale

1:1 200 000 EPSG 3857 - Septembre 2023
0 15 30 MN